



DEMANDE D'ENGAGEMENT
2CV CROSS DE CHAILLAC – 18-19 août 2012

Cette demande d'engagement doit être accompagnée des frais d'inscription de 60 € (chèque libellé à l'ordre de l'**Ecurie Automobile du Pêchereau**) à retourner à l'adresse suivante (avant le 10 août 2012, minuit **sous peine de pénalité**) :

Nadine DEVOULON
31 bis, avenue George Sand
36200 Argenton sur Creuse
Tel/Fax : 02-54-24-12-39 Email : ecuriedupechereau@gmail.com

NOM	
PRENOM	
ADRESSE COMPLETE	
N° DE TELEPHONE	
ADRESSE EMAIL	

N° PERMIS DE CONDUIRE	
DELIVRE LE	
PREFECTURE DE	

CLUB OU ECURIE	
N° DE LICENCE	
CODE ASA	

GROUPE SANGUIN	
N° PASSEPORT TECHNIQUE	
N° DE TRANSPONDEUR	
N° DE COURSE HABITUEL	

Le conducteur soussigné s'engage à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des médecins accrédités.

Il s'engage en outre à respecter les règlements dictés par la FFSA complétés par le règlement particulier de l'épreuve.

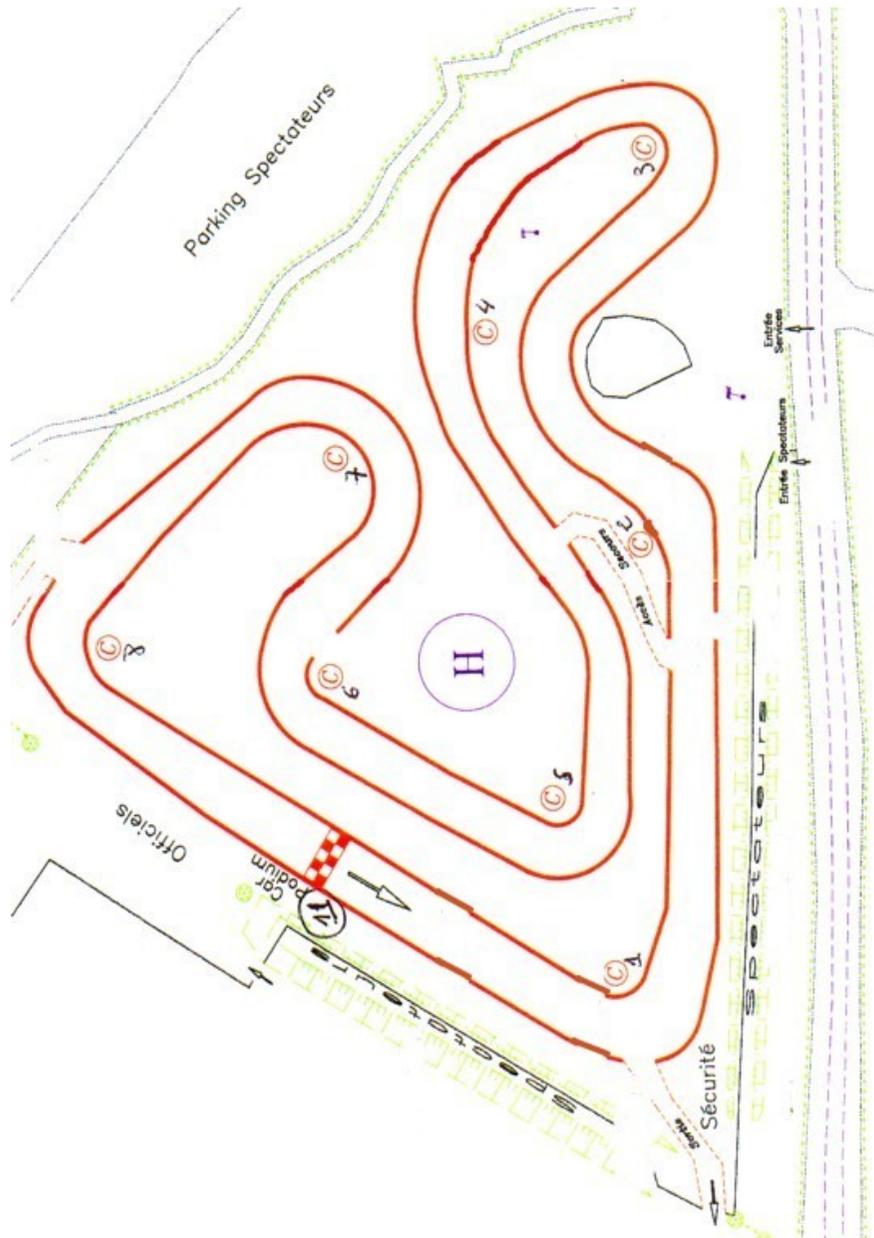
Le conducteur déclare sur l'honneur qu'il n'est à ce jour sous le coup d'une suspension de licence et s'engage à renoncer à sa participation à l'épreuve au cas où il se trouverait dans cette situation au moment de son déroulement.

Fait à

le

Signature :

Visa administratif	Visa techniques



PLAN DU CIRCUIT



2CV CROSS DE CHAILLAC

18-19 AOÛT 2012

CIRCUIT DE LA BARYTINE



REGLEMENT PARTICULIER

10^{ème} 2CV CROSS DE CHAILLAC
18-19 AOÛT 2012

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des circuits tout-terrain, ainsi que le règlement générale 2012 FFSA. Les articles non repris dans ce règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline. Ce permis d'organisation est délivré sous réserve d'une homologation préfectorale en cours de validité.

Article 1 – Organisation

L'Association Sportive Automobile de La Châtre avec le concours de l'Ecurie Automobile du Pêchereau organise les 18 et 19 août 2012, une épreuve régionale intitulée 10^{ème} 2CV CROSS de Chaillac.

Cette épreuve compte pour :
la Coupe de France de 2CV CROSS,
le championnat du comité régional du Centre,
le trophée de l'ASA La Châtre.

Le présent règlement a été enregistré par le comité régional du Centre sous le N°27/2012 et par la FFSA sous le permis d'organisation N° R289 du 19 juin 2012

1.1 Officiels

Directeur de course :	M Joël DORADOUX	Licence 1503/1383
Directeurs de course adjoints :	M Alain CAILLE	Licence 1504/4822
	M Christian GEORGET	Licence 0417/2716
Président du collège sportif :	Jean-Luc RENOUE	Licence 1503/10314
Membres du collège sportif :	M. Jean DONVEAU	Licence 1505/9104
	Mme Christiane AUBRUN-SASSIER	Licence 1505/4271
Relations concurrents :	M. Henri JOANOVITS	Licence 1505/9113
Commissaires techniques :	M. Roger LEBLANC	Licence 1507/6798
	M Olivier HERHEL	Licence 1503/15550
Chronométrateur :	M. Jean-Marie BLUTEUX	Licence 1504/9742
	Mme Nicole GAUTIER	Licence 1504 / 2551
Médecin	M François DAUENDORFER	

1.2 Horaires

- Publication du règlement et ouvertures des engagements : 16 juillet 2012,
- Clôture des engagements : 10 août 2012,
- Publication de la liste des engagés : 17 août 2012.

Samedi 18 août

- Vérifications administratives et techniques de 10h00 à 12h00 sur le circuit,
- Essais libres de 14h00 à 16h00,
- Première réunion du collège sportif à 11h00 sur le circuit,
- Briefing pilotes et commissaires à 16h30 sur le circuit,
- Essais chronométrés (1 tour de reconnaissance + 2 tours) à partir de 16h45.

Dimanche 19 août

- Premières manches de qualification (10 tours) à partir de 9h00,
- Quarts de finale (15 tours) à partir de 11h00,
- Course féminines/débutants (8 tours suivant nombre de concurrentes) à partir de 11h45,
- Deuxièmes manches de qualification (10 tours) à partir de 14h00,
- Demi-finales (15 tours) à partir de 16h00,
- Consolante (8 tours) à partir de 17h15,
- Finale (20 tours) à partir de 17h30,
- Remise des coupes à l'issue de la finale sur le circuit,
- Affichage des résultats provisoires 15 minutes après l'arrivée de la finale,
- Remise des prix à l'issue de l'affichage officiel des résultats.

La direction de course, après avis du collège des commissaires sportifs, se réserve le droit de réduire le nombre de tours des différentes manches en raison de mauvaises conditions climatiques ou du mauvais état de la piste. Dans ce cas, les pilotes en seront avertis après les essais.

Article 2 – Concurrents et pilotes

2.1 Engagements

Cette épreuve est ouverte aux pilotes titulaires d'une licence régionale pilote ou pilote terre en cours de validité, délivrée par la FFSA.

Le montant de la participation aux frais est fixé à 60 €.

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la parution du présent règlement et jusqu'au vendredi 10 août 2012 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Nadine DEVOULON, 31 bis avenue Georges SAND, 36200 Argenton sur Creuse

Pour être valable, la demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée du montant à la participation aux frais.

Tout retardataire se verra pénalisé d'une amende de 15€.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement.

Le nombre maximum de voitures engagées est fixé à 150.

Renseignements et contacts : **Nadine DEVOULON au 02-54-24-12-39**

Email : ecuriedupechereau@gmail.com

Article 3 – Voitures et équipements

Véhicules admis : toutes les berlines CITROËN 2CV et DYANES équipées d'un moteur de 602cm3 de cylindrée, à l'exception des 2CV 4x4.

Article 4 – Publicité

La publicité obligatoire est : sera précisé ultérieurement.

La publicité facultative est : sera précisé ultérieurement.

Article 5 – Site et infrastructures

5.1 Parcours

Cette épreuve se déroule sur le circuit de la Barytine, situé à Chaillac(36) :

- Longueur de la piste : 783 mètres,
- Largeur : entre 10 et 15 mètres.

Le circuit a reçu son homologation FFSA le 09/05/2011 sous le numéro 36 15 11 01 88 2CV Rég 0777.

5.2 Parc fermé final

A l'issue de la finale, les voitures seront mises en parc fermé sur le circuit.

5.3 Tableau d'affichage

Il est situé près de la pré-grille, dans le parc concurrents. Ceux-ci assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Article 6 – Classements

Les pilotes sont classés en fonction du nombre de tours qu'ils ont effectué et de l'ordre dans lequel ils franchissent la ligne d'arrivée, y compris les pilotes victimes d'abandon (pilotes ne franchissant pas la ligne d'arrivée après le passage du vainqueur).

Article 7 – Réclamation : Conforme au règlement standard FFSA

SÉCURITÉ : Dans le paddock, les réserves de carburant ne sont autorisées que dans des jerrycans métalliques. Chaque concurrent devra être en possession d'un extincteur poudre de 6 kgs.

Un bâche de sol d'au moins 5mx4m devra être mise en dessous des voitures de courses pendant toutes les opérations d'assistance mécanique.

Article 8 – Prix

Participation > à 80 pilotes				De 61 à 80 pilotes				Inférieure ou égale à 60 pilotes				Consolante			
1er	230 €	6ème	110 €	1er	180 €	6ème	90 €	1er	150 €	6ème	75 €	11ème	50 €	1er	30 €
2ème	180 €	7ème	100 €	2ème	150 €	7ème	80 €	2ème	120 €	7ème	70 €	12ème	45 €	2ème	25 €
3ème	150 €	8ème	90 €	3ème	120 €	8ème	70 €	3ème	100 €	8ème	65 €	13ème	40 €	3ème	20 €
4ème	135 €	9ème	80 €	4ème	110 €	9ème	60 €	4ème	90 €	9ème	60 €	14ème	35 €		
5ème	120 €	10ème	70 €	5ème	100 €			5ème	80 €	10ème	55 €				
Du 11ème au 25ème : 60 €				Du 10ème au 25ème : 50 €				Du 15ème au 25ème : 30 €							
Y compris aux pilotes victime d'abandon															

La remise des prix aura lieu le dimanche 19 août à 19h30 sur le circuit.

Les pilotes ne se présentant pas perdront le bénéfice de leur prix. Plusieurs commissaires seront récompensés.



ECURIE DU PECHEREAU

Siège : Mairie Le Courbat,
36200 Le Pêchereau

Exemplaire à nous retourner
avec la demande d'engagement

Horaire d'ouverture du site : Vendredi 17 août à partir de 14 heures jusqu'à 23h00

Horaire de fermeture du site : Lundi 20 août à 12 heures

Dans chaque stand concurrent, il est demandé aux concurrents :

- ✓ 1 extincteur ABC mini de 5 kg homologué,
- ✓ 1 bâche étanche et résistante aux hydrocarbures,
- ✓ Enlèvement des déchets au plus tard lors de votre départ,
- ✓ **Barbecue STRICTEMENT INTERDIT sur le site,**
- ✓ Respect du niveau sonore de leur véhicule suivant la réglementation FFSA,
- ✓ Sur le parc concurrent, il ne sera autorisé que le véhicule d'assistance et le véhicule accompagnateur. Pour les autres véhicules, un parking à proximité est prévu.
- ✓ Il n'y aura pas d'accès au PARC CONCURRENTS entre le vendredi 17 août 23h00 et le samedi 18 août 7h00.



Titre d'entrée sur le parc concurrent : (Entrée 5 €)

Nom du Pilote : _____

Nom des accompagnants ayant droit à un accès gratuit :

1. _____

2. _____

3. _____

N° de course